

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni à 20h30 à la Salle Polyvalente de Moncel-lès-Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Rose-Marie FALQUE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Alain THIERY, Mmes Florence DUPAYS, Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Joëlle di SANGRO, Annie GUILLEMOT, Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Catherine LAURAIN, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mmes Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE (*pouvoir à Mme Sabine TIHA*), MM. Gérard FRANÇOIS, Bruno MINUTIELLO (*remplacé par M. Mikaël SOUDANT*), François GENAY (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Bernard VAUTRIN (*remplacé par M. Michel THOMAS*), Mme Edith BAGARD (*Pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), M. Gérald BARDOT (*pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), Mme Anne-Marie di MARINO, MM. Christian FLAVENOT (*pouvoir à Mme Alexandra HUGO*), François FRASNIER (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), Jacques LAMBLIN, Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à M. Pierre Jean COURBEY*), Mmes Colette MANSUY (*pouvoir à Mme Annie GUILLEMOT*), Catherine PAILLARD, M. Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), M. Pascal BURGAIN, Mme Claudine COLAS (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Gérard RITZ, Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*), Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL (*remplacé par M. Claude MARCHAL*)

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. Cédric PERRIN, Jean-Christophe AUBERT, Michel BOESCH,, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, Michèle WALTER, M. Vincent VAUTHIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Virginie BURTIN

**RAPPORTEUR** : M. le Président

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 29 NOVEMBRE 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N° 2018-247 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Subventions exceptionnelles aux Porte-drapeaux et au Groupement des associations patriotiques

Dans le cadre du Centenaire de la guerre 14-18, des histoires simples et terribles sont commémorées contre l'oubli.

Le Groupement et les associations patriotiques qui la composent sont le garant du souvenir, tout en impliquant la jeunesse dans ses différentes actions.

L'Association des Porte-drapeaux multiplie ses actions en ces années anniversaire. Par tous les temps, les Porte-drapeaux sont toujours présents, fidèles à leurs engagements, donnant de leurs temps, sans compter, avec dignité et panache.

Ces associations sont intimement liées. On ne peut imaginer les unes sans les autres, c'est une page d'histoire à plusieurs mains. Ce devoir civique de transmission à la jeunesse est le point fort de notre

volonté et nous avons besoin de ces associations pour transmettre toutes ces valeurs aux générations à venir.

Afin d'aider et de remercier ces associations patriotiques qui sont la mémoire vivante des lourds combats qui ont eu lieu pour qu'aujourd'hui nous soyons Français et fiers de l'être, il est proposé à l'Assemblée de verser deux subventions exceptionnelles de 1 500 € chacune au Groupement des associations patriotiques et à l'Association des Porte-drapeaux.

*Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,*

- Autorise le Président à verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Groupement des Associations Patriotiques,
- Autorise le Président à verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association des Porte- drapeaux

Fait et délibéré à Moncel-lès-Lunéville, le 22 novembre 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20181122-2018-247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2018

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.